

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de
Gennevilliers**



Direction du Droit des
Sols

DDS_NL

U5

1

Séance publique du mercredi 23 septembre 2015

Convoqué le jeudi 17 septembre 2015, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20H, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Yasmina ATTAF, Mohamed GRICHI, Laurence LENOIR, Olivier MERIOT, Zineb ZOUAOUI, Alexandra D'ALCANTARA, Laurent NOEL, Grégory BOULORD, Philippe CLOCHETTE, Karine CHALAH-SADOUDI, Jacques BOURGOIN, Françoise KANCEL, Roland MUZEAU, Daniel BERDER, Sonia BLANC, Chaouki ABSSI, Maria-Blanca FERNANDEZ, Zine BOUKRICHE, Sylvie MOREL, Christophe BERNIER (présent à partir de 20h55), Délia TOUMI, Fidèle MASSALA-BIMI, Nadia MOUADDINE, Eloi SIMON, Morgane COMELLEC-BADSI, Medhi TADJOURI, Sofia MANSERI, Jacques BRIFFAULT, Elsa FAUCILLON, Claire FIQUET, Ahcen MEHARGA, Jacqueline MARICHEZ-CLERO, Alain CHEIKH, Jean DENAT, Brice NKONDA

Etaient représentés :

Marc HOURSON représenté par Alexandra D'ALCANTARA
Richard MERRA représenté par Délia TOUMI
Isabelle MASSARD représentée par Eloi SIMON
Carole LAFON représentée Olivier MERIOT
Véronique DESMETTRE-BOREL représentée par Jacques BOURGOIN
Christophe BERNIER représenté par Laurence LENOIR jusqu'à 20h55
Abdelnasser LAJILI représenté par Ahcen MEHARGA

**Déclaration de projet de la ZAC Centre ville emportant mise en
compatibilité du PLU.**

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L123-14 et R123-23-2,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L123-1 et suivants,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 23 mars 2005 dont la dernière modification a été approuvée par le conseil municipal du 25 mars 2015,

Vu la délibération du 18 décembre 2013 par laquelle le conseil municipal a créé la ZAC Centre ville,

Vu la transmission en date du 23 février 2015 aux personnes publiques associées du dossier de déclaration de projet de la ZAC Centre ville pour une mise en compatibilité du PLU,

Vu la réunion d'examen conjoint en date du 25 mars 2015,

Vu la décision du Préfet des Hauts-de-Seine en date du 3 avril 2015 de dispenser de la réalisation d'une évaluation environnementale la mise en compatibilité par déclaration de projet du PLU,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 avril 2015 soumettant à enquête publique du 26 mai au 26 juin 2015 le dossier de la déclaration de projet de la ZAC Centre ville pour une mise en compatibilité du PLU,

Vu le rapport et les conclusions favorables du commissaire-enquêteur,

Considérant que développer et diversifier l'offre commerciale du centre ville, compléter les équipements de centralité et améliorer le fonctionnement des équipements collectifs et culturels existants, redéfinir un paysage urbain de qualité à l'échelle du périmètre d'attractivité autour des équipements structurants, poursuivre la création de logements diversifiés sur le secteur central en utilisant les potentialités foncières, créer de nouvelles voies et des axes de liaisons douces pour renforcer le maillage viaire existant et la fluidité des déplacements sont des objectifs constitutifs d'intérêt général et mis en œuvre par le projet,

Vu l'avis de la commission intéressée,



DELIBERE

Le projet de la ZAC Centre ville, tel que défini dans le dossier soumis à enquête publique est déclaré d'intérêt général.

La mise en compatibilité du PLU, telle que précisée dans le dossier soumis à enquête publique est approuvée.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Chacune de ces formalités mentionnera le lieu où le dossier pourra être consulté.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état
le 29/09/2015
Publié le 29/09/2015
Exécutoire le 29/09/2015

Le Maire
Patrice LECLERC



Maire de Gennevilliers
Patrice LECLERC

